



SYNDICAT MIXTE DU CIRCUIT DES 24 HEURES DU MANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 17 décembre 2025

Date de convocation : 05/12/2025	Objet : Décisions prises par le Président en vertu de sa délégation	Délibération n° 2025-17
Date d'affichage : 05/12/2025 Nombre de membres : 21 Nombre de présents ou représentés : 14 Nombre de votants : 14 Absents / Excusés : 7	Résultat du vote 14 pour 0 contre 0 abstention	

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le 17 décembre à 15h00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département - Salle Joseph Caillaux, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat Mixte. Le quorum est atteint, les membres du Comité syndical peuvent valablement délibérer.

Présents :

M. Dominique LE MÈNER, Mme Véronique CANTIN, M. Gérard GALPIN, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Christophe POT, M. Jean-Yves LECOQ

Procurations :

M. Frédéric BEAUCHEF donne pouvoir à M. Dominique LE MÈNER
Mme Marie-Pierre BROSSET donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN
M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON
Mme Monique NICOLAS LIBERGE donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE
M. Olivier SASSO donne pouvoir à M. Gérard GALPIN
Mme Christelle MORANÇAIS donne pouvoir à M. Christophe POT
M. Nordine ARIK donne pouvoir à M. Jean-Yves LECOQ

Excusés :

M. Jean Carles GRELIER, Mme Isabelle LEROY, M. Didier REVEAU, M. François EDOM, Mme Christine TAFFOREAU-HARDY, M. Thierry COZIC, Mme Carole HEULOT

Secrétaire de séance : M. Gérard GALPIN

Assistait également à la séance :
Mme Marie SAJOUS

17. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE SA DÉLÉGATION

Le Comité syndical,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, pour la durée de son mandat, à prendre toute décision dans le domaine des marchés publics,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 21 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans en matière d'affaires foncières,

Vu le rapport de son Président,

Après en avoir délibéré,

- PREND ACTE des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025 :
 - Signature du marché de travaux épaulement de glissières avec la société EIFFAGE pour un montant de 43 467,27 € HT ;
 - Signature du marché de travaux entrées riveraines sur les RD 338 et RD140 avec la société EIFFAGE pour un montant de 35 487,60 € HT ;
 - Signature du marché de travaux pour le renouvellement de la couche de roulement de la RD338 et de la RD 140, pour un montant global de 656 401,80 € HT avec les sociétés :
 - ✓ COLAS – renouvellement de la couche de roulement pour un montant de 579 093,79 € HT,
 - ✓ AXIMUM – marquage pur un montant de 32 211,01 € HT,
 - ✓ AGILIS – boucles de chronométrage pour un montant de 19 307 € HT,
 - ✓ AXIMUM – pose des platines pour un montant de 25 790 € HT.
 - Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bloc sanitaires avec le groupement Valentin CORDEBAR pour un montant de 38 400 € HT ;
 - Signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une nouvelle zone spectateurs (bassin de la Chapelle) avec la société MP Conseil pour un montant de 40 640 € HT ;
 - Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du bouclage du réseau d'eau et la viabilisation du secteur de maison Blanche avec la société SETEC HYDRATEC pour un montant de 34 795,50 € ;
 - Signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du village avec la groupement FLOTS STRATEGIE URBAINE pour un montant de 35 075 € HT ;

- Signature du marché à bons de commande sur quatre ans pour la fourniture et la pose de grillages dits de type FIA avec la société TECHNIFENCE pour un montant maximum de 970 000 € HT.
- Décision 2025-001 – virements de crédits

Désignation	AP	Ligne de crédit	Budgétisé	Diminution	Augmentation	Budget après virement de crédits
2031 – Frais d'études couche de roulement	P017/2025/1	21432	54 000,00	45 000,00		9 000,00
2031 – Frais d'études bloc sanitaires	P011/2020/1	16330	17 960,00		23 500,00	41 460,00
2031 – Frais d'études viabilisation maison blanche	P017/2024/2	20404	40 241,00		10 000,00	50 241,00
2031 – Frais d'études nouvelle zone spectateurs	P002/2024/1	20405	43 120,00		6 000,00	49 120,00
2031 – Frais d'études aménagement village	P017/2024/1	20402	43 398,00		5 500,00	48 898,00
Total			198 719,00	45 000,00	45 000,00	198 719,00

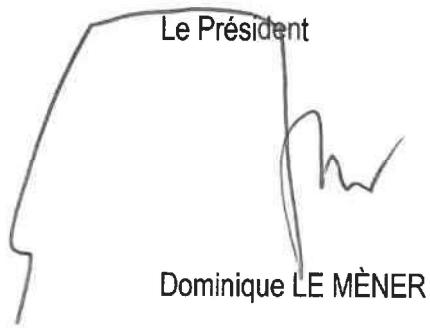
- Décision 2025-002 – virements de crédits

Désignation	AP	Ligne de crédit	Budgétisé	Diminution	Augmentation	Budget après virement de crédits
2031 – Frais d'études couche de roulement	P017/2025/1	21432	9 000,00	5 700,00		3 300,00
2031 – Porte Sud	P017/2020/2	16334	6 000,00		4 500,00	10 500,00
2031 – Porte Sud	P017/2020/2	16333	1 500,00		1 200,00	2 700,00
231328 – Homologation et sécurité circuit	P034/2025/1	21431	100 000,00	510,00		99 490,00
231328 – Protection spectateurs riverains concurrents	P032/2023/1	19389	3 456,00		510,00	3 966,00
Total			119 956,00	6 210,00	6 210,00	119 956,00

- Décision 2025-003 – virements de crédits

Désignation	AP	Ligne de crédit	Budgétisé	Diminution	Augmentation	Budget après virement de crédits
2031 – Frais d'études couche de roulement	P017/2025/1	21432	3 300,00	800,00		2 500,00
2031 – Frais d'étude construction de sanitaires	P011/2020/1	16330	41 460,00		800,00	42 260,00
231321 – Travaux construction sanitaires	P011/2020/1	16348	150 000,00	56 230,00		93 770,00
231328 – Homologation sécurité circuit	P034/2025/1	21431	99 490,00		56 230,00	155 720,00
Total			294 250,00	57 030,00	57 030,00	294 250,00

Pour extrait certifié conforme,
Fait au Mans, le 17 décembre 2025



Le Président
Dominique LE MENER